



's Hoombacher Blatt *



N°1 Mai 2019

L'Association Généalogique de Hambach et la Bibliothèque Municipale de Hambach ont décidé de créer un lien entre leurs membres et la population.

Il est envisagé de publier un petit feuillet par trimestre afin de transmettre des informations, des notes sur le patrimoine, l'histoire, les coutumes et permettre également à toute personne de compléter la

« Malle aux souvenirs ».

Depuis l'assemblée générale du 2 mars 2019, le comité de l'association de généalogie se décline ainsi :

Président	WEISSLINGER René	Hambach
Vice-Président	LEHMANN Raymond	Rouhling
Vice-Président	MEYER Gérard	Rémelfing
Trésorière	KILLIAN Christiane	Hambach
Secrétaire	PETRI Nicole	Hambach
Assesneur	BECHER Régis	Woustviller
Assesneur	KREMER Arlette	Sarreguemines
Assesneur	MASLO Aloyse	Hambach
Assesneur	STEPHAN Jean-Paul	Saint-Avold
Assesneur	WEISSLINGER Martin	Saint-Avold

A ces personnes, il faut rajouter les responsables de la bibliothèque municipale qui œuvrent toutes les semaines : Haffner Yolande, Killian Christiane, Larbaletrier Annie, Leclair Pascale. Pour le facebook : Heymes Muriel.

« Ne jeter pas la mémoire de vos parents et de votre famille », voilà l'objectif de la « Malle aux souvenirs ».

Afin de ne pas perdre la mémoire d'un village, d'une région, nous souhaitons rassembler tous les témoignages de notre histoire.

Nous entendons par là : des souvenirs oraux, des objets, des documents, des cartes postales, des articles de presse anciens, des écrits, des photos, etc..

Tous les documents et objets prêtés sont scannés, photographiés et restitués à leurs propriétaires. L'ensemble sera archivé dans nos locaux en vue d'une exposition future. (avec votre autorisation)

Comment nous contacter : 2 possibilités

Durant les heures d'ouverture de la bibliothèque :
8, rue du Stade HAMBACH
lundi de 19h à 20h
mercredi de 16h à 18h
samedi de 14h à 17h.

Par téléphone au : 03 87 98 22 53 (répondeur) 06 83 26 93 35 (René Weisslinger) ou 03 87 95 52 98 (Arlette Krèmer)

* Traduction « la feuille de Hambach » logo avec l'aimable autorisation de P. Mohr.



28 juin 1919 : retour à la France de Hambach

Journaux disponibles à la bibliothèque

En effet, par le **Traité de Francfort**, signé le **10 mai 1871**, Bismarck annexait :

En Alsace : les départements du **Bas-Rhin** et du **Haut-Rhin**, (à l'exception de l'arrondissement de Belfort).

En Moselle : les **arrondissements de Sarreguemines, Metz, Thionville** et **11 communes de l'arrondissement de Briey** notamment celles où se sont déroulées des batailles (Saint-Privat-la-Montagne).

En Meurthe : les **arrondissements de Sarrebourg** (moins 9 communes) et **Château-Salins**.

Dans les Vosges : les **cantons de Saales et Schirmeck**.

TRAITE DE VERSAILLES 28 JUIN 1919 signé avec l'Allemagne

1. Conditions :

Il fut signé dans la Galerie des Glaces du château de Versailles.

Les travaux préparatoires furent dominés par un directoire de 4 membres :

CLEMENCEAU pour la France (3^{ème} à partir de la gauche)

LLOYD pour la Grande-Bretagne (1^{er} à gauche)

ORLANDO pour l'Italie (2^{ème} à partir de la gauche)

WILSON pour les Etats-Unis. (à droite)



2. Les principales clauses territoriales

Restitution de l'Alsace Moselle à la France.

Administration de la Sarre par la S.D.N (Société des Nations qui garantissait la paix et créée en 1919).

Dantzig devient ville libre. Création du corridor de Dantzig qui permet à la Pologne d'avoir accès à la mer.

Création de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

La Hongrie devient un état indépendant (auparavant, elle faisait partie de l'empire austro-hongrois).

L'Allemagne renonce à ses colonies au profit des puissances alliées.

Les Sudètes (régions frontalières peuplées par des populations allemandes) sont intégrés à la Tchécoslovaquie.

3. Clauses militaires

La Rhénanie + les villes de Coblenche, Mayence et Cologne sont démilitarisées.

Suppression du service militaire en Allemagne.

L'armée allemande est ramenée à 100 000 hommes et la marine à 15 000 hommes. Réarmement interdit.

La flotte de guerre est confisquée. Elle se sabordera dans la baie écossaise de Scapa Flow.

Dommages de guerre : l'Allemagne doit verser 20 milliards de marks.

4. Création de la S.D.N Société des Nations

Ancêtre de l'ONU, elle a pour mission de garantir la paix dans le monde et de régler les conflits par voie diplomatique.



Au prochain numéro : Parcours d'un capitaine de l'armée napoléonienne né à Hambach